

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à la Société de transport de Lévis, au 229, rue St-Omer à Lévis, le **mardi vingt-huit (28) octobre deux mille quatorze à 19h30.**

SONT PRÉSENTS :

- M. Michel Patry, Président
- M. Mario Fortier, Vice-président
- M. Réjean Lamontagne, Administrateur
- M. Michel Turner, Administrateur
- Mme Ann Jeffrey, Administratrice
- M. Serge Côté, Administrateur
- Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
- Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A
- M. Jean-François Carrier, Directeur général
- M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
- Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS : M. Pierre Lainesse, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

******* PÉRIODE DE QUESTIONS *******

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1^{er} janvier 2015
 4. Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION -2014-204-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mardi , 28 octobre 2014 soit adopté.

Adoptée.-

2.- Période de questions

Aucune question

3.- Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1^{er} janvier 2015

RÉSOLUTION -2014-205-

CONSIDÉRANT QUE : conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) :
« une société dépose pour adoption avant le 1^{er} novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget » ;

CONSIDÉRANT : les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la ST Lévis débutant le 1er janvier 2015 préparées et présentées par la Directrice des finances;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1^{er} janvier 2015, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

QUE conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1^{er} janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

Adoptée.-

4.- Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017

RÉSOLUTION -2014-206-

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 132 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *une société produit, chaque année, un programme de ses immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents* » ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 134 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1), « *la société transmet, pour approbation, le programme à la ville au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise* » ;

CONSIDÉRANT le Programme triennal des immobilisations (PTI) pour les années 2015-2016-2017 au montant de 31 083 000 préparé et présenté par la Directrice des finances;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le dépôt du Programme triennal des immobilisations (PTI) pour les années 2015-2016-2017 au montant de 31 083 000 \$ au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

QU'une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, copie de ce Programme triennal d'immobilisations (PTI) soit déposée à la Direction de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée.-

5.- Périodes de questions

Aucune question

6.- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION -2014-207-

Il est	proposé par	monsieur Michel Turner
	appuyé par	madame Marjorie Guay

et résolu	unanimement
-----------	-------------

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois